



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-214

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2021

Sommaire

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

R24-2021-07-21-00001 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la SRIAS CVDL (5 pages)

Page 3

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2021-07-21-00001

Arrêté portant modification de la composition
nominative de la SRIAS CVDL

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant modification de la composition nominative de la section régionale
interministérielle de la région Centre-Val de Loire (SRIAS)

La préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

VU les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19.084 du 20 mai 2019 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21.127 du 23 avril 2021 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

SUR la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté n° 21.127 du 23 avril 2021 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

* **Le Président** : M. Thierry TAMÉ, élu par le collège des représentants du personnel

* **Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres)** :

- ***Services du ministère de l'intérieur au sein des secrétariats généraux communs*** :

Titulaire : Mme Béatrice TANGUY, cheffe du service des ressources humaines du SGC de l'Eure-et-Loir

Suppléant : M. Sébastien HADJIMOUKOFF, chef du service des ressources humaines du SGC de l'Indre

Titulaire : Mme Claudia GUERREIRO DA COSTA, cheffe du service des ressources humaines du SGC de l'Indre-et-Loire

Suppléant : Mme Marianne DERIEUW, cheffe du bureau du développement des ressources humaines du SGC du Loir-et-Cher

Titulaire : Mme Anais BORDAIS, cheffe du service des ressources humaines du SGC du Loiret

Suppléant : Mme Stéphanie DUJON, cheffe du bureau du développement des ressources humaines du SGC du Cher

- ***Services du ministère de la justice*** :

Titulaire : M. Frédéric BERGEROT, chef du département des ressources humaines et de l'action sociale

Suppléante : Mme Cécile DESANDES, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale par intérim

- ***Services des ministères de l'économie et des finances, et de l'action et des comptes publics*** :

Titulaire : Mme Sylvie DENIS, directrice régionale des douanes et des droits indirects

Suppléante : Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

- ***Rectorat*** :

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Sophie COLLONNIER, chef du bureau de l'action sociale

Titulaire : désignation en attente

Suppléante : désignation en attente

- ***Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*** :

Titulaire : Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

- Direction régionale des affaires culturelles :

Titulaire : désignation en attente

Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE, responsable des ressources humaines

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE, gestionnaire de proximité au bureau des ressources humaines

Suppléante : Mme Florence BELLENGER, adjointe du secrétaire général

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

Titulaire : Mme Mathilde NASTORG, assistante sociale

Suppléante : Mme Naïma HOUITAR ASSAOUI, responsable ressources humaines et formation

- Services du ministère des armées :

Titulaire : Mme Aurore BERGE, conseillère technique de service social, Orléans

Suppléante : Mme Isabelle LETEISSIER-GOMEZ, conseillère technique de service social d'encadrement

*** Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)**

- Force ouvrière :

Titulaires : M. Thierry PAIN

Désignation en attente

Mme Marie-Noëlle BLERON

Suppléants : Mme Stéphanie CLEMENT

M. Serge JONNAIS

M. Julien GIRAUDIER

- Fédération syndicale unitaire :

Titulaires : Mme Marie MONBAILLY

Mme Virginie TALOIS

Suppléants : Mme Sonia NOZIERE

Désignation en attente

- Union nationale des syndicats autonomes :

Titulaires : Mme Nathalie FEUILLERAT

M. Thierry ROSIER

Suppléants : Mme Christelle ROUER

Mme Christelle GODICHEAU

- **Confédération française démocratique du travail :**

Titulaires : Mme Christine RUET
M. Xavier FLEURY

Suppléants : Mme Viviane BORGHMANS
M. Didier SATAR

- **Confédération générale du travail :**

Titulaires : Mme Claire BESSEIGE
M. Patrice LONGE

Suppléants : Mme Chantal BOUVRAIS
M. Michaël FORICHON

- **Union syndicale Solidaires :**

Titulaire : Mme Caroline GERBAIX
Suppléant : M. Mathieu HAZOTTE

- **Confédération générale des cadres :**

Titulaire : M. Thierry BRICQUEBEC

Suppléante : Mme Nadège CARZANA LE BIHAN

ARTICLE 2 : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Sabine HUSS, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2021
La préfète de la région Centre-Val de Loire
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n°21.178 enregistré le 22 juillet 2021

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet :
www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.